

Guide pour réussir sa VAE AXE PROMOTION



2016

Contenu

Présentation d'AXE PROMOTION.....	4
Les activités au sein de l'Organisme	5
Qu'est-ce que la VAE ?	6
La loi en quelques lignes.....	6
Les principaux diplômes accessibles par la VAE.....	6
Qui sont les organismes certificateurs dans le cadre de la VAE ?	7
Comment financer votre VAE ?	8
Notre démarche.....	9
Notre accompagnement global standard	10
Notre accompagnement individuel sur mesure	11
Notre accompagnement en atelier	17



AXE PROMOTION
Coaching Évaluation Formation
axepromotion.com

Contact

Chantal CHARLOT – chantal.charlot@axepromotion.com – 06 89 36 58 03

<http://www.axepromotion.com/>

Comment transformer l'expérience professionnelle ou bénévole

Réussir sa VAE



Présentation d'AXE PROMOTION



L'évaluation, la formation et le coaching nous permettent de remplir nos missions avec la volonté, le temps de la mission, de transférer nos pratiques de communication pour une coordination efficiente.

Basés en région Grand Est, nous accompagnons le développement des Organisations et de la Personne à distance et en vis-à-vis sur tout le territoire

Nos principes d'intervention sont définis par des mots comme confiance, respect, partenariat et construction.

Nous nous réunissons autour des **valeurs de Neutralité bienveillante, de Qualité et d'Utilité** qui nous amènent à faire raisonner et parler les missions passées et présentes les unes avec les autres pour assurer la continuité et la satisfaction des différents acteurs.

Engagés dans une démarche d'amélioration continue Axe Promotion et ses intervenants s'associent à l'établissement, à l'équipe et à la personne en offrant des services favorisant une cohabitation harmonieuse.

Les activités au sein de l'Organisme

Nous accompagnons l'Organisations et la Personne – Professionnels et Usagers

- Le coaching : Nous le pratiquons pour la personne, pour l'équipe et le groupe (Usager, Aidant familial, Professionnel)
 - Élaborer un projet, atteindre des objectifs, dépasser les obstacles ;
 - Donner du sens à l'action ;
 - Collaborer dans le respect de l'autre : autonomie, intégration, développement, responsabilité ;

La pluralité d'accompagnements pose les contours du cadre avec la liberté de sa personnalisation

- ☞ Affirmation, développement de la confiance, de l'estime de soi ;
 - ☞ Intégration (combler un besoin de sécurité, personnaliser une posture,...) ;
 - ☞ Évolution (faire le point sur des compétences, gérer le changement, se préparer à de nouvelles responsabilités) ;
 - ☞ Résolution de conflits : instaurer une communication assertive ;
 - ☞ Développement professionnel (booster le parcours professionnel) ;
 - ☞ Remédiation : dépasser les difficultés de l'usure professionnelle, accompagner le changement de politique d'un l'établissement ou d'un service ;
 - ☞ Étayage : faire des choix à un moment de questionnement personnel ;
 - ☞ Soutien préventif, IPRP
- L'évaluation interne et externe : Nous sommes habilités par l'ANESM pour réaliser l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médicosociaux N° H2010-07-520. Pour développer la démarche au sein des établissements, nous formons et nous accompagnons les équipes.
 - La formation et le DPC : Nous sommes enregistrés auprès de la Préfecture Région Champagne Ardenne N° 21510145251 pour former et nous sommes habilité comme ODPC auprès de l'OGDPC N° 5453 pour les personnels de santé.
 - Intervenant en Prévention des Risques Professionnels : AXE PROMOTION est enregistré auprès de la DIRECCTE Champagne Ardenne sous le N° 24/2013 : Nous intervenons pour le développement de l'organisation – Gestion de crise et accompagnement de personnes en Burn out en accompagnant et/ou en formant.

- **Dans le cadre de ces activités, nous accompagnons la VAE à distance ou/et en vis-à-vis. L'accompagnement est très personnalisé, souvent individuel.**
- **Des ateliers en petits groupes sont également proposés.**

AXE PROMOTION 8 Rue Léger BERTIN 51200 EPERNAY – 30 Avenue du MAINE 75015 PARIS

Tél. : 03 26 55 39 57 / 06 89 36 58 03 – Email : axepromotion@orange.fr

SARL au capital de 20 000 € - N° SIRET 500 079 942 RCS EPERNAY –

N° de Formateur 21510145251 – ODPC 5453 – N° d'Habilitation à l'évaluation externe H2010-07-520 – IPRP N°24/2013

Qu'est-ce que la VAE ?

Toute personne qui justifie d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

La loi en quelques lignes

Il faut savoir que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est inscrite dans la Loi.

- Loi de Modernisation Sociale de 2002 ([Extrait](#))
- Code du Travail
- Code de l'Education

La loi spécifie certains aspects de la VAE (extraits de la Loi) :

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, ... en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, ... , enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. » (Article L.900-1 du Code du Travail)

« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure à trois ans. » (Article L.335-5 du Code de l'Education)

« La validation des acquis de l'expérience ne peut être réalisée qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié de consentir à une action de validation des acquis de l'expérience ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement. » (Article L.900-4-2 du Code du Travail)

Les principaux diplômes accessibles par la VAE

Nombreuses sont les formations accessibles par la VAE

Tous les diplômes professionnels de niveau : I, II, III, IV, V de

- **l'éducation nationale** ; du CAP au BTS incluant les BP, mentions complémentaires, les **brevets de technicien**, les **BEP**, les **brevets professionnels**, les **BAC Pro**. Y compris les diplômes d'éducateurs Spécialisés, Educateurs Techniques Spécialisés, Moniteurs Educateurs et diplôme d'Etat de conseiller

en économie sociale et familiale. Auxquels il faut ajouter les diplômes comptables supérieurs : DCG, DSCG

- **l'enseignement supérieur** ; licence professionnelle, master, DEA, ingénieur.
- **la santé** ; **DEAS** : Diplôme d'État d'Aide-Soignant, **DEAP** : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture, **DPPH** : Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière, **DEERGO** : Diplôme d'État d'Ergothérapeute
- **Du secteur du social** ; **DEAVS** : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale, **DEAMP** : Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique, **DEAF** : Diplôme d'État d'Assistant Familial, **DETISF** : Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, **DEEJE** : Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants, **DEMF** : Diplôme d'État de Médiateur Familial, **DEASS** : Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, **CAFERUIS** : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, **DEIS** : Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale.
- **De la jeunesse et sports** ; BAPAAT : brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien, BEES 1°, BEES 2°, BEES 3° : brevet d'État d'éducateur sportif 1er, 2ème et 3ème degrés, BEATEP : brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire, BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport pour toutes les spécialités, DEJEPS : diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport pour toutes les spécialités.
- La validation des acquis ne s'applique pas : aux diplômes non professionnels de l'animation (BAFA, BAFD, BASE), au diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA).

Qui sont les organismes certificateurs dans le cadre de la VAE ?

Les Organismes certificateurs sont ceux qui délivrent un titre ou un diplôme pour le compte de l'État.

Ils peuvent être publics avec les Ministères ou privés avec les Organismes consulaires, les Branches professionnelles, ...

- Ministère chargé de l'Éducation Nationale, jusqu'à Bac + 2 : CAP, BEP, BP, Bac Pro, BT, BTS, BMA, DMA,...
- Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur : Bac + 3 et au-delà (licence professionnelle, Master, DEA, IUP,...)
- Ministère chargé de l'Emploi pour l'obtention du titre professionnel par la VAE
- Ministère chargé des Affaires Sanitaires et Sociales pour les diplômes d'État et les Certificats d'aptitude
- **Ministère chargé de la santé pour les diplômes d'État et de préparateur en pharmacie**

- Ministère chargé de l'Agriculture : CAPA, BEPA, BPA, BTA, BP, Bac Professionnel, BRSA ou CQP ou Diplômes d'Ingénieur, Diplôme de Paysagiste DPLG, Doctorat, Diplôme de spécialisation vétérinaire,...
- Ministère chargé des Sports : BAPAAAT, BEATEP, BEES 1^{er} et 2^{ème} degré, Brevet d'Etat d'alpinisme, BPJEPS, ...
- **Les branches professionnelles pour les** Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Notamment dans l'automobile, l'hôtellerie restauration et les services à la personne.
- **Les chambres consulaires**
Organismes qui délivrent le titre ou la certification, ex : chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture, chambre des métiers...

Comment financer votre VAE ?

Droits d'inscription auprès de l'organisme certificateur, traitement de la candidature, financement de l'accompagnement, déplacements, examen du dossier, passage devant le jury, ... La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a un coût dont le montant est variable. Selon l'initiateur de la démarche : l'entreprise, le salarié ou un travailleur indépendant, il existe différents moyens de la financer.

La VAE, Droit inscrit dans le code du travail, peut faire l'objet d'une prise en charge partielle ou totale par les différents acteurs qui participent aux dépenses de la formation professionnelle continue : Etat, régions, entreprises, OPCA etc. Cependant, les modalités diffèrent selon les situations.

La pratique varie selon la situation : salariés en CDI, CDD, Intérim, Indépendants, bénévoles. C'est pourquoi nous vous proposons un entretien avant d'engager notre partenariat

Notre démarche

Etape 1

- **Recevabilité : livret 1**
- Je complète mon livret 1 et je fournis l'ensemble des pièces justifiant de mes activités,
- La recevabilité est vérifiée par l'autorité administrative et notifiée au candidat (2 à 3 mois). Elle est acquise pour 3 ans,

Etape 2

- **Evaluation des acquis : livret 2**
- Je découvre mon livret 2,
- Le livret 2 permet d'évaluer les compétences et constitue la base de la décision du jury sur la délivrance du diplôme,

Etape 3

- **Constitution du dossier : 1ère partie de mon livret 2**
- Je construis la première partie de mon livret 2,
- Je présente mes motivations, mon parcours de formation, professionnel,
- ...

Etape 4

- **Constitution du dossier : sde partie de mon livret 2**
- Je présente et j'analyse mon expérience,

Etape 5

- **Finalisation avant la remise du dossier à l'Organisme Certificateur**
- Avant de remettre le dossier, je préfère que le coach fasse une relecture et un feed back sur mon travail,

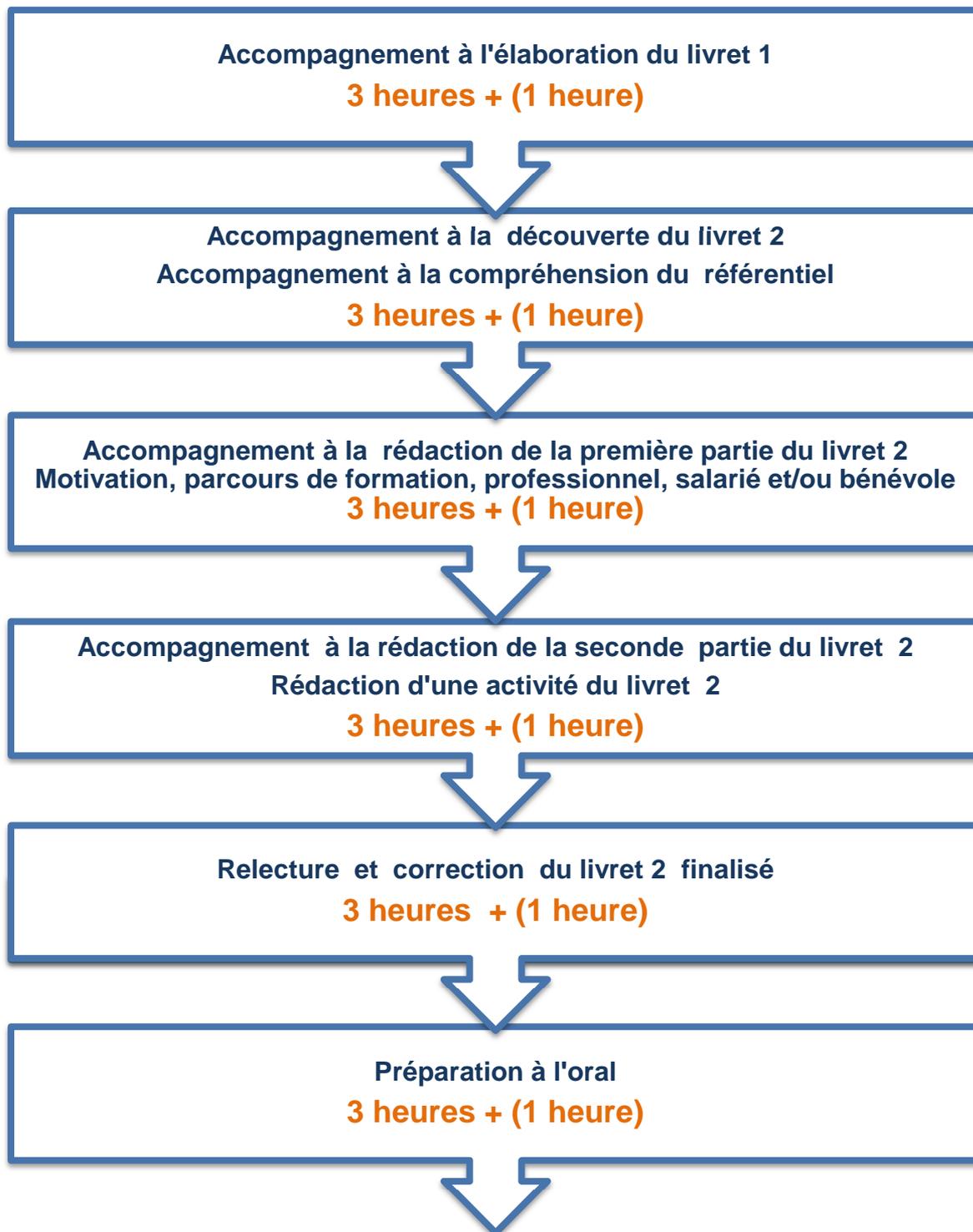
Etape 6

- **Entretien avec le jury**
- L'entretien me permet d'apporter des informations complémentaires et en expliciter certaines,
- J'ai besoin de préparer l'entretien avec mon coach,

Etape 7

- **Décision du jury : 3 possibilités**
- Validation totale avec délivrance du diplôme,
- Validation partielle,
- Aucune validation,

Notre accompagnement global standard



Notre accompagnement individuel sur mesure

Accompagnement à la rédaction du livret 1 3 heures dont 1 heure offerte

Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes

- Analyser les compétences et l'expérience du candidat,
- Identifier le ou les diplômes possibles en tenant compte des ambitions personnelles,
- Orienter vers la structure ou l'académie compétente pour le dépôt du dossier,

Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes

- Valider le choix du candidat pour le ou les diplômes sélectionnés,
- Accompagner à distance sur la rédaction du livret 1,

Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes

- Relire, valider et finaliser le livret 1,

Ressources pédagogiques

- ⇒ Le livret 1 vierge,
- ⇒ Le livret 1 version d'apprentissage aide à l'écriture,

~~133,50 €~~

89 €

**Accompagnement à la découverte du livret 2
Et à la compréhension du référentiel
3 heures dont 1 heure offerte**

Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 90 minutes

- **S'approprier le livret 2,**
- Comprendre la démarche,
- Apprendre à cerner le contenu du référentiel,
- Repérer les diverses activités en tenant compte des compétences du candidat,
- Sélectionner et proposer un choix d'activités appartenant au référentiel en lien avec les compétences du candidat,

Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 90 minutes

- **S'approprier le référentiel,**
- Comprendre la nuance entre tâche et activité,
- Apprendre à cerner le contenu du référentiel,
- Repérer les diverses activités en tenant compte des compétences du candidat,
- Sélectionner et proposer un choix d'activités présentes dans le référentiel en lien avec les compétences du candidat,

Ressources pédagogiques

- ⇒ Référentiel d'activité du diplôme,
- ⇒ Livret 2 vierge,

~~133,50 €~~

89 €

Accompagnement à la rédaction de la première partie du livret 2 Motivation, parcours de formation et professionnel,...

3 heures dont 1 heure offerte

Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes

- Guider la rédaction, conseiller,
- Présenter et analyser le modèle rédigé,

Correction des Fiches par le pédagogue : 60 minutes

- Rédiger et transmettre le travail réalisé, par email, au pédagogue expert,
- Relire, corriger et justifier les corrections,
- Renvoyer le travail corrigé,

Rendez-vous téléphonique de 60 minutes avec un pédagogue expert

- Débriefing et expliquer les corrections et le choix de la présentation finale,

Ressources pédagogiques

- ⇒ Fiches vierges du livret 2,
- ⇒ Modèle d'apprentissage des fiches du livret 2,

~~133,50 €~~

89 €

Accompagnement à la rédaction de la seconde partie du livret 2
Rédaction d'une activité du livret 2

3 heures dont 1 heure offerte

Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes

- Guider la rédaction, conseiller, pour décrire le plus précisément possible la première activité,
- Présenter et analyser le modèle rédigé,

Correction de l'activité par le pédagogue : 60 minutes

- Rédiger et transmettre le travail par email
- Relire, corriger et justifier les corrections
- Renvoyer le travail corrigé

Rendez-vous téléphonique de 60 minutes avec un pédagogue expert :

- Débriefing et expliquer les corrections et le choix de la présentation finale

Ressources pédagogiques

- Fiche activité du livret 2 vierge
- Modèle d'apprentissage de l'activité du livret 2

~~133,50 €~~

89 €

Relecture et correction du livret 2 finalisé 3 heures dont 1 heure offerte

Rendez-vous téléphonique avec une pédagogue expert : 60 minutes

- Corriger le livret 2 pour finaliser
- Transmettre le Livret 2 finalisé,
- Relire le travail réalisé par le candidat,
- Envoyer des propositions de correction au candidat (ces corrections peuvent faire l'objet de plusieurs envois et échanges entre le pédagogue et le candidat)

Rendez-vous téléphonique avec une pédagogue expert : 60 minutes

- Débriefer et expliquer les corrections et le choix de la présentation finale.

Ressources pédagogique

- ⇒ Guide méthodologique de présentation et d'envoi du livret 2

~~133,50 €~~

89 €

Préparation à l'oral face au jury 3 heures dont 1 heure offerte

Rendez-vous téléphonique avec une pédagogue expert : 60 minutes

- **Préparer l'entretien,**
- Transmettre le livret 2 remis à l'Organisme Certificateur,
- Echanger pour peaufiner la présentation des activités retenues,
- Accompagner la rédaction précise de la présentation délivrée en entretien,

Rendez-vous téléphonique avec une pédagogue expert : 60 minutes

- **Préparer l'entretien,**
- Répondre aux questions préparées par le coach,
- Présenter le document élaboré par le coach pour préparer l'oral,

Rendez-vous téléphonique avec le pédagogue expert : 60 minutes

- Réaliser l'oral blanc dans les conditions de l'examen,
- Analyser les réponses, coacher pour améliorer la prestation sur le fond et la forme,

Ressources pédagogiques

- ⇒ Modèle d'apprentissage de livret de présentation orale face au jury,
- ⇒ Guide de préparation à l'oral,

~~133,50 €~~

89 €

Il s'agit d'un temps moyen qui peut englober plusieurs entretiens téléphoniques et qui peut être élargi si besoin. C'est pourquoi nous ajoutons une heure à chaque étape.

Notre accompagnement en atelier

6 Atelier de 4 heures organisés comme suit

Engagement dans la démarche

Recevabilité

Préparation de son dossier

Rédaction de votre lettre de motivation

Elaboration de votre dossier

Présentation de votre dossier

